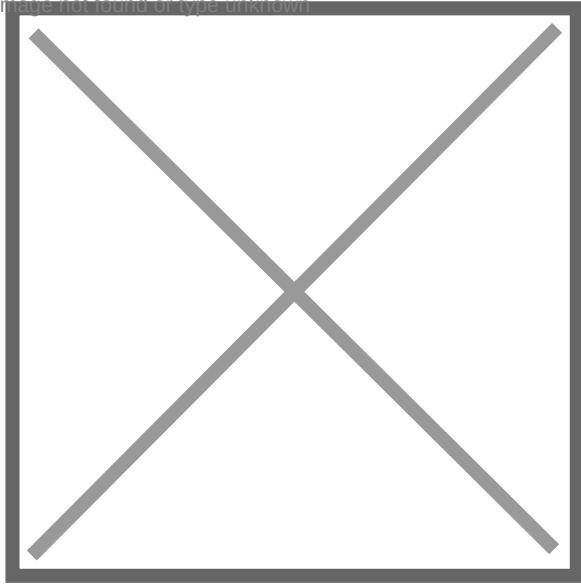


Image not found or type unknown



Le statut d'une association

Par **aïside**, le **28/10/2010 à 14:01**

Bonjour,rnrnJe me permets de vous contacter : pouvez-vous me dire si l'Association des Paralysés de France est une association privée ou publique.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **28/10/2010 à 17:07**

Bonjour,rnrnL'Association des Paralysés de France (l'APF) est une association privée sous le régime de la loi de 1901 mais elle est reconnue d'utilité publique.

Par **aïside**, le **28/10/2010 à 17:40**

merci mais si c'est une association prive a utilite public moi je suis en cae dans une association paralyse de france apf donc en se qui me concerne je suis dans une association de droit prive ou public merci